



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

SARL ALANAE et SARL ALANAE FORMATION
3bis rue Maréchal Foch – 85000 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 62 43 27 – myouinou@vendetudes.com
Responsable : Mme Murielle YOUINOU

Version n°3 du 20/12/2023

A CONSULTER SUR PLACE - ENVOYE PAR MAIL SUR SIMPLE DEMANDE

1- Information sur les prestations offertes par l'établissement

Soutien scolaire en individuel à domicile

Stages vacances en petits groupe pour les scolaires à l'agence

Formation en langues étrangères, en bureautique, aux réseaux sociaux, remise à niveau en orthographe et écrits professionnels à l'agence ou en entreprise

2- Information sur le niveau d'accessibilité des prestations

Accessibilité du bâti :

Les locaux de Vend'études sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Détail de l'accessibilité du bâti :

Stationnement

Stationnement public, pas de parking privé.

2 places pour les personnes handicapées se situent à proximité de l'agence :

- * une place rue du Maréchal Foch, au niveau du Passage Foch au n° 7 rue Maréchal Foch
- * une place rue de Verdun (à l'angle de la rue Foch)

Accès au bâtiment :

1 – Entrée principale : accès en façade par l'escalier au 3 bis rue Maréchal Foch

- * contraste visuel de la 1^{ère} et de la dernière marche
- * bandes d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier
- * nez de marche non glissants et contrastés visuellement
- * main courante de chaque côté de l'escalier
- * sonnette et signalétique pour l'accès PMR au 4 rue de Verdun

2- Accès pour les Personnes à Mobilité Réduite

- * sonnette au niveau du bas de l'escalier de l'entrée principale (3 bis rue Maréchal Foch) pour signaler votre présence
- * puis l'entrée se fait au 4 rue Verdun (cf signalétique en annexe)

Accueil du public

- bureau d'accueil : 70 cm de haut, volume libre en dessous : 70 cm de large et 30 cm de profondeur
- éclairage : > 200 lux

Circulation intérieure

- largeur des couloirs : 1,20m
- largeur des portes : 90 cm
- hauteur des poignées : entre 1m et 1,10m
- espace de giration : espace de diamètre 1,50 m dans le hall d'accueil, devant et dans les toilettes PMR
- pas d'escaliers, ni d'ascenseurs à l'intérieur des locaux

Salles de formation

- tables de 74 cm de haut, largeur entre 1,20 m et 1,60 m, profondeur entre 60 cm et 80 cm
- dans 2 salles : espace de giration d'1,50m

Toilettes

- espace latéral libre à côté de la cuvette
- barre d'appui au mur
- lave-mains, hauteur 85cm
- hauteur cuvette : entre 45 et 50 cm
- barre pour refermer la porte

Accessibilité des prestations :

Accessibilité des prestations offertes dans mon établissement aux personnes en situation de handicap :

	Soutien scolaire à domicile	Formations à l'agence
Handicap moteur	OUI	OUI
Handicap sensoriel : * visuel * auditif	OUI partiel / cécité - à étudier OUI partiel / NON surdité	OUI partiel / cécité - à étudier OUI partiel / NON surdité
Handicap mental	OUI/NON selon niveau de handicap	OUI/NON selon niveau de handicap
Handicap psychique	OUI/NON selon handicap	OUI/NON selon handicap
Maladies invalidantes	OUI/NON selon maladie	OUI/NON selon maladie
Maladies dégénératives	OUI/NON selon maladie	OUI/NON selon maladie
Troubles DYS	OUI	OUI

Quel que soit la situation de handicap, nous étudions ensemble une proposition de formation adaptée. Suite à cette étude, menée en concertation avec les formateurs, nous vous informons de la faisabilité ou non et sur les possibilités d'adaptation.

3- Informations relatives aux modalités de maintenance des équipements d'accessibilité du bâti

Nom équipement accessibilité	Contrôle et maintenance
Escalier accès en façade BEAV (bande d'éveil à la vigilance)	Contrôle visuel Remplacement quand la BEAV est usée ou détériorée
Escalier accès en façade Nez de marches	Contrôle visuel Remplacement quand le nez de marche est usé ou détérioré
Escalier accès en façade 1 ^{ère} et dernière contre-marches contrastées	Contrôle visuel Repeindre quand la peinture est partie
Accès en façade Sonnette pour PMR	Contrôle régulier Remplacement des piles quand les piles sont usées, remplacement de la sonnette en cas de non-fonctionnement

4- Informations relatives à la formation du personnel

Documents envoyés aux formateurs et à chaque nouvel embauché (personnel en contact avec le public) :

- La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »
- Information sur les différents types de handicaps et sur la prise en compte du handicap en formation

Le présent Registre Public d'Accessibilité est en consultation libre à l'agence.

Lors de la réunion annuelle des formateurs, il est prévu un point de sensibilisation à l'accessibilité des PMR.

Les formateurs sont régulièrement sensibilisés et / ou formés à la prise en compte du handicap en formation.

5- Liste des pièces jointes

- 1- Attestation d'accessibilité handicapés
- 2- Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public : Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »
- 3- Copie de la notice d'accessibilité